



PRÉSIDENTIELLE

Le dirigeant du Centre des libéraux réformateurs (CLR) Jean-Boniface Assélé a vu dimanche s'envoler ses espoirs de concourir à la présidentielle du 26 août. La Cour constitutionnelle auprès de laquelle il avait déposé un recours lui a en effet notifié le rejet définitif de sa candidature.

Page 3

DRAME

De retour d'une cérémonie de mariage dans le Woleu-Ntem, Esther Ntsame Allogho, inspecteur général des services au ministère des Eaux et Forêts, a perdu la vie dimanche, sur le tronçon Ndjolé-Bifoun, après que son véhicule a été heurté par un camion, qui l'a précipité dans un ravin.

Page 7

TRANSPORTS

Pas simple, depuis une semaine, d'emprunter un taxi à Libreville. C'est que, à l'expiration du sursis que leur avait accordé l'Hôtel de Ville, les transports en commun (taxis, clandos et même TM) dont les documents ne sont pas à jour sont désormais la cible d'une opération d'arraisonnement.

Page 5

PASSE D'ARMES PA 2023-CGE !

PROFITANT de l'invitation qui leur a été adressée par le Centre gabonais des élections (CGE) aux fins de validation de leurs bulletins de vote en vue des scrutins du 26 août, plusieurs candidats à la présidentielle appartenant à la "Plateforme Alternance 2023" (PA 2023) ont dit hier tout le mal qu'ils pensaient du bulletin unique tel que présenté. Un choix vigoureusement défendu par le CGE.

Page 2



POUR MOI QUOI...

Qu'est-ce qui fait qu'au Gabon en matière de sécurité routière on rechigne à prendre des décisions fermes ?

A la suite de plusieurs tragédies survenues sur nos routes, le ministère des Transports a pris (?) un texte interdisant les conduites de nuit des grumiers et autres sur toute l'étendue du territoire national.

Sur l'axe Libreville-Kango, on n'en croise plus à partir de 20 heures. Une décision saluée par les populations riveraines de la nationale 1 fréquemment victimes de tragédies dont sont responsables les "fous" du volant

de ces mastodontes qui traversent souvent nos villages à tombeau ouvert. Disons que le taux des accidents a drastiquement diminué sur cet axe. Ce qu'on espère de même dans l'arrière-pays si la décision des Transports est respectée. Mais, car il y a un "mais", il est donné de constater que des gros-porteurs lourdement chargés de bois débités en provenance du pays profond font fi de cette mesure en continuant à rouler 24/24 heures. Le plus consternant, est qu'on a de la peine à comprendre qu'au regard des chargements scandaleux de ces gros-posteurs, ceux-ci arrivent à déjouer les pièges des ponts-basculés installés en plusieurs points du territoire. Des ponts-basculés

pour déterminer si les camions sont respectueux des charges autorisées. Sinon comment expliquer que ces mastodontes hyperchargés traversent tout le pays au nez et à la barbe des gens chargés de faire la chasse aux contrevenants ? Dites-nous si la mesure d'interdiction de circuler la nuit est restrictive.

Au Gabon plus rien n'est surprenant quand il s'agit de l'application stricte des textes. Mais les gars, il s'agit ici de la sécurité des personnes quoi.

...MAKAYA